

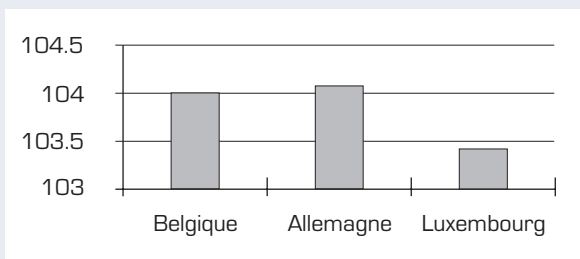
LES COÛTS SALARIAUX PROGRESSENT DANS LA MOYENNE

Dans sa note de conjoncture n°1/2010, le Statec présente l'évolution récente du coût horaire total de la main-d'œuvre¹.

En l'absence de données pour la zone euro et la France, la CSL se limite à comparer dans le graphique suivant l'évolution provisoire de ce coût en 2009 entre le Luxembourg, la Belgique et l'Allemagne.

On y voit qu'au Luxembourg le coût total horaire de la main-d'œuvre a le moins progressé : 3,4% contre 4% en Belgique et 4,1% en Allemagne.

Coût total horaire de la main-d'œuvre (2008=100)



Source : Statec, note de conjoncture 1/2010

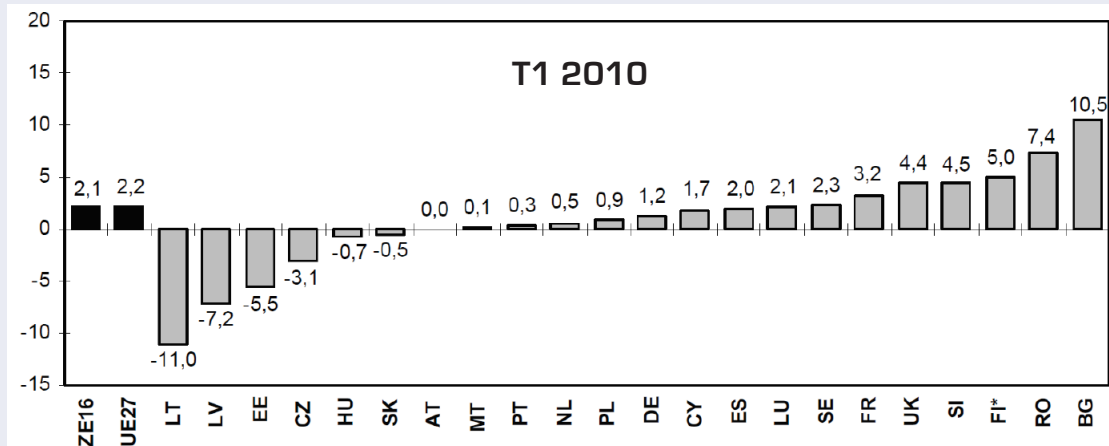
Des données récemment publiées par Eurostat montrent une progression des coûts de la main-d'œuvre du même ordre que la moyenne européenne pour le premier trimestre 2010.

¹ Les indices du coût horaire total de la main-d'œuvre sont établis par Eurostat pour l'Union européenne (UE15), l'Union monétaire et les différents pays membres. Ils couvrent l'ensemble de l'économie (à l'exception de l'agriculture, de la pêche, de l'exploitation forestière, de l'éducation, des activités diverses, de l'information et des services personnels). Le coût de la main-d'œuvre comprend les salaires et traitements bruts (y compris toutes les primes), les cotisations auprès de la Sécurité sociale et les taxes de l'employeur, déduction faite des subventions liées à l'emploi.



Coût horaire total de la main-d'œuvre, en termes nominaux

Variation en % par rapport au même trimestre de l'année précédente, corrigée des jours ouvrables



* non corrigée des jours ouvrables

Selon les données d'Eurostat, le coût horaire total de la main-d'œuvre² au Luxembourg a augmenté de 2,1% au premier trimestre 2010 par rapport au même trimestre de l'année précédente.

Cette progression correspond à la moyenne de la zone euro, alors que la France affiche une progression de 3,2%.

Notons qu'en Allemagne, le coût horaire total de la main-d'œuvre a moins progressé qu'au Luxembourg au premier trimestre 2010, tout en sachant que le Luxembourg connaîtra très probablement une croissance économique beaucoup plus forte en 2010 que son pays voisin.

² L'indice du coût de la main-d'œuvre est un indicateur conjoncturel de l'évolution des coûts horaires supportés par les employeurs. Il est calculé en divisant le coût de la main-d'œuvre par le nombre d'heures travaillées ; par conséquent, l'évolution de l'indice résulte des changements affectant les deux variables, coûts de la main-d'œuvre et heures travaillées. Les variations trimestrielles des coûts des employeurs sont mesurées pour les coûts totaux de la main-d'œuvre et ses principales composantes, à savoir les salaires et traitements, d'une part, et les coûts de la main-d'œuvre autres que les salaires et traitements (coûts non salariaux), d'autre part.

Les coûts totaux de la main-d'œuvre (TOT) couvrent les coûts salariaux et non salariaux moins les subventions. En sont exclus les coûts de la formation professionnelle ainsi que d'autres dépenses telles que les frais de recrutement, les achats de vêtements de travail, etc.

Les salaires et traitements (SAL) comprennent les rémunérations directes, les primes et les indemnités versées en espèces ou en nature par les employeurs à leurs salariés en paiement du travail accompli, les versements aux salariés au titre de l'épargne salariale, les versements pour les journées non ouvrées et les rémunérations en nature comme les repas et boissons, le carburant, les véhicules de société, etc.

Les coûts de la main-d'œuvre autres que les salaires et traitements (AUT - coûts non salariaux) comprennent les cotisations sociales à la charge des employeurs et les impôts sur le travail considérés comme des coûts de la main-d'œuvre moins les subventions destinées à rembourser tout ou partie des coûts salariaux directs supportés par les employeurs.

Personne de contact : M. Sylvain Hoffmann T. 48 86 16-214 - sylvain.hoffmann@csl.lu